

N/REF : 17/04/2026 9H26 C:000003 I:80260
V/REF : AC/C44877
V/Email reçu le Vendredi 17/04/2026 a 9H26

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BSQ
IMMEUBLE : LA BISQUINE -BSQ
1/3, RUE GABRIEL GERMAIN
.
35000 RENNES

Rennes, le 24 Avril 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : RUE GABRIEL GERMAIN - PARTIES COMMUNES
ENTRÉE DU GARAGE JUSTE APRES LE SAS ASCENSEUR, SUR LA DESCENTE DES
VOITURES

MOTIF : FUITE RECURRENTE
Donneur d'ordre : Mme S ALI MOHAMED

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 21/04
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
RECHERCHE DE FUITE
CONSTAT : LA FUITE PROVIENT DU 3 RUE GABRIEL GERMAIN, RÉPARATION EN
COURS
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : LE LCOMPTER Email envoyé le 21/04/26 a 12H47 salimohamed@aiguillon.com
LE LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 21/04/26 A 12:46 MME ALI MOHAMED S

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL013-Ff RFE simple	EF-EC/Chauf.=<2h PC	1	102,92	102,92
TOTAL H.T.					102,92
T.V.A. a 10,00%					10,29
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>113,21</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.